



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:

11.10.2007

Date de la convocation des conseillers :

11.10.2007

point de l'ordre du jour
COMMISSARIALE DE DISTRICT
16

22 OCT. 2007

Luxembourg

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 octobre 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Hannen, Jaerling,, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Tonnar, échevin, Maroldt, Snel, Hoffmann, Roller, Huss, Wohlfarth, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: crédit spécial : travaux de canalisation au boulevard Berwart
(art.4/0733/2143/023)

Vu sa délibération du 12 janvier 2004 approuvant le devis au montant de 785.000 € pour le réaménagement du boulevard Berwart - Projet Feder 15 (approbation du Conseil communal du 11 février 2004 n°228/04/CAC) ;

Vu l'avancement rapide des travaux, il y a lieu de commencer des travaux de canalisation au boulevard Berwart initialement prévus pour 2008 ;

Considérant que le chantier en question pourra encore être clôturé avant la fin de l'année 2007 ;

Considérant que ces travaux et fournitures doivent être exécutés à court terme ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un crédit spécial de 132.000 € aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2007 ;

Considérant que ce crédit, qui représente le solde du crédit total engagé, est actuellement prévu au budget 2008 ;

Considérant que cette dépense était imprévisible ;

Considérant qu'il y a urgence ;

Considérant que l'équilibre du budget ne sera pas affecté puisque la dépense sera couverte par une diminution de crédit à l'article 4/0710/2440/001 « Participation aux frais d'aménagement du quartier Nonnewisen » ;

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

le crédit spécial de 132.000 € pour la réalisation des travaux de canalisation au boulevard Berwart.

Le crédit sera inscrit à l'article 4/0733/2143/023 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2007.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 19/10/2007

Pour expédition conforme,

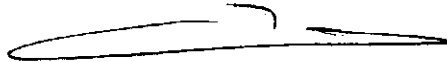
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES

N° B207114 Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées.

Luxembourg, le 26 octobre 2007
Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,



Service : **Secrétariat**
LESCH Esch/Alzette, le SH
- 8 NOV. 2007